

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

Armées.

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Antoine COURRIÈRE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, *vice-présidents* ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, *secrétaires* ; Yvon Coudé du Foresto, *rapporteur général* ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguella, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 47), 684 (tome III) et in-8° 52.

Sénat : 38 (1973-1974).

Lois de finances. — Défense nationale - Essences.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du Service des Essences se présente, pour 1974, sous une forme un peu différente de celle des années précédentes : la nomenclature a été simplifiée, plusieurs chapitres regroupés en un seul, et une décomposition des crédits par paragraphes doit permettre de faire apparaître la nature économique des dépenses ainsi effectuées : c'est l'application au budget annexe de mesures prises pour l'ensemble du budget de l'Etat.

Quant au fond, il diffère peu des budgets des années précédentes, à ceci près cependant que deux mesures importantes, et demandées depuis des années par votre rapporteur, ont été prises :

- arrêt des diminutions d'effectifs imposées ;
- parution des principaux textes statutaires concernant les ingénieurs militaires des Essences et les officiers du cadre technique.

I. — Considérations générales.

1. — LES GRANDES MASSES DU BUDGET ANNEXE

L'équilibre prévisionnel du budget annexe des Essences pour 1974 s'établit, en crédits de paiement, à 757,5 millions de francs contre 723,3 en 1973, soit une augmentation de 4,7 %.

Les autorisations de programme accordées s'élèvent à 36,8 millions de francs contre 37,6 en 1973, soit une diminution de 2,6 %.

Par grandes masses, ce budget se présente ainsi :

	1973	1974	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)	
1° Recettes prévues.				
a) <i>Exploitation :</i>				
Cessions aux parties prenantes militaires	675,6	702,9	+ 27,3	+ 4
Cessions aux parties prenantes civiles	1,1	1,14	+ 0,04	+ 3,6
Armées alliées, O. T. A. N., recettes accessoires	13,4	14,4	+ 1	+ 7,4
Total	690,1	718,4	+ 28,3	+ 4,1
b) <i>Investissements :</i>				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve...	0,7	0,55	— 0,15	— 21,4
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement	17,5	21	+ 3,5	+ 20
Prélèvement sur le fonds de réserve	4	5	+ 1	+ 25
Recettes de caractère extra-industriel : contribution du budget..	11	12,5	+ 1,5	+ 13,6
Total	33,2	39	+ 5	+ 15
Total général.....	723,3	757,4	+ 34,1	+ 4,7
2° Dépenses prévues.				
a) <i>Exploitation :</i>				
Personnel et charges sociales....	74,9	82,8	+ 7,9	+ 10,5
Achats de carburants et ingrédients	531,5	548,1	+ 16,6	+ 3,1
Dépenses d'exploitation.....	63,7	67,5	+ 3,8	+ 6
Versement au fonds d'amortissement	20	20	»	»
Total	690,1	718,4	+ 28,3	+ 4,1
b) <i>Investissements :</i>				
Etudes et recherches	0,7	0,55	— 0,15	— 21,4
Dépenses de caractère industriel..	21,5	26	+ 4,5	+ 20,9
Dépenses de caractère extra-industriel	11	12,5	+ 1,5	+ 13,6
Total	33,2	39	+ 5,8	+ 15
Total général.....	723,3	757,4	+ 34,1	+ 4,7

Les autorisations de programme se répartissent ainsi :

	1973	1974	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(Pourcentage.)
Etudes et recherches.....	0,8	0,75	— 0,05	— 6,2
Investissements industriels.....	24	22,5	— 1,5	— 6,2
Investissements extra-industriels..	12,8	13,5	+ 0,7	+ 5,5
Total	37,6	36,75	— 0,85	— 2,3

Contrairement à ce qui s'était passé en 1973, on remarque une certaine hausse des crédits de paiement accordés et une légère diminution des autorisations de programme : le volume des travaux nouveaux à entreprendre demeure donc à peu près équivalent à ce qu'il était l'an dernier, et les crédits de paiement permettent de poursuivre les programmes en cours.

2. — SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE

Les comptes du dernier exercice connu (1972) font apparaître, comme en 1971, un léger excédent des recettes sur les dépenses :

	PREVISIONS pour 1972.	RESULTATS comptables.		DIFFERENCES	
		Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
(En millions de francs.)					
Exploitation	670,6	658	651,9	— 12,6	— 18,7
Etudes et recherches....	0,8	0,4	0,4	— 0,4	— 0,4
Investissements	40,9	39,4	39,4	— 1,5	— 1,5
Total	712,3	697,8	691,7	— 14,5	— 20,6
Excédent de recettes			6,1		
			697,8		

D'une manière générale, les recettes et dépenses constatées ont été légèrement inférieures aux prévisions faites au début de l'année. La différence des recettes de la première section

(12,5 millions de francs) vient de modifications des sommes que les différents services avaient prévu de verser au Service des Essences des Armées :

Marine	— 8 millions de francs.
D. C. E.....	— 9 millions de francs.
Divers	— 9 millions de francs.
Air	+ 13,5 millions de francs.

La gestion des différents fonds ne donne pas lieu à observations particulières :

— le fonds des approvisionnements généraux se maintient au niveau réglementaire de 103 millions de francs ;

— le fonds d'amortissement a été arrêté au 31 décembre 1972 à 28 millions de francs contre 27 millions de francs en 1971. L'annuité d'amortissement atteint 22 millions de francs, et les prélèvements pour dépenses de renouvellement et de grosses réparations des bâtiments et outillage s'élèvent à 18 millions de francs contre 21 millions de francs en 1971 ;

— le fonds de réserve présente en fin d'année un solde de 21,7 millions de francs contre 22,2 millions de francs en 1971, compte tenu du versement au début de 1973 de l'excédent des recettes sur les dépenses apparu en 1971 et 1972.

La situation financière du Service paraît donc satisfaisante dans son ensemble.

II. — Analyse des recettes et dépenses d'exploitation.

1. — EVOLUTION DES RECETTES

La nouvelle présentation du budget annexe bloque en un seul chapitre (70-01) la totalité des recettes provenant du fonctionnement normal du Service, c'est-à-dire le produit des cessions de carburants et ingrédients aux trois armées et aux autres services.

Les subventions d'exploitation provenant du budget général, les avances du Trésor ou les prélèvements sur le fonds de réserve, ainsi que les produits accessoires peuvent faire éventuellement l'objet de chapitres spéciaux.

La répartition par client des cessions de carburants et d'ingrédients est donnée en détail dans le budget. On peut regrouper ainsi l'origine des recettes :

	1973	1974
	(En millions de francs.)	
Chap. 70-01. — Produits d'exploitation :		
Cessions à :		
— l'armée de terre.....	185,7	163,1
— la gendarmerie.....		42
— l'armée de l'air.....	363	371
— la marine.....	38,4	43,1
Directions techniques :		
— armements terrestres.....	5,9	6
— constructions navales.....	2,9	3
— constructions aéronautiques.....	49,2	42,6
Autres services de l'Etat.....	2	2,1
Armées alliées et O. T. A. N.....	2,3	8,3
Divers	35,1	31
Total	684,5	712,2
Chap. 71-01. — Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels.....	2,6	3
Chap. 76-01. — Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers	3	3,2
Total des recettes.....	690,1	718,4

L'évolution des consommations réelles de carburants, au cours des deux derniers exercices connus, et des prévisions pour 1973 et 1974, fait apparaître une augmentation de la demande moins forte qu'il n'avait été prévu tout d'abord :

	1971	1972	1973	1974
	(En mètres cubes.)			
Carburants terrestres	215.743	222.485	231.750	251.020
Essences avion	74.883	71.050	74.039	71.645
Carburéacteurs	1.000.816	1.141.626	1.112.186	1.125.574
Totaux	1.291.442	1.435.161	1.417.975	1.448.239
Variation d'une année sur l'autre :				
En quantité	+ 143.719	— 17.186	+ 30.264	
En pourcentage	+ 11,1 %	— 1,2 %	+ 2,1 %	

La répartition de ces consommations de carburants par partie prenante, en quantité, donne les résultats suivants :

	1971	1972	1973	1974
	(En mètres cubes.)			
Forces terrestres	146.187	148.422	149.113	150.887
Air	872.872	981.271	986.548	1.010.064
Marine	116.329	135.671	114.236	124.273
Gendarmerie	23.028	23.203	23.842	25.519
Divers	132.379	145.996	143.441	136.695
Clients civils	647	598	795	801
Totaux	1.291.442	1.435.161	1.417.975	1.448.239

On remarquera que la diminution de la consommation en 1973 est due surtout à la Marine et aux « clients divers », alors que celles des Forces terrestres, de l'Air et de la Gendarmerie ne cessaient de croître régulièrement d'une année à l'autre.

La part des clients civils demeure faible dans l'ensemble et, comme les années précédentes, on notera l'importance des consommations de l'Armée de l'Air (essence et carburéacteur) qui demeure de beaucoup le plus gros client du Service des Essences des Armées. Quant à la Marine, on sait qu'elle n'apparaît ici que pour l'essence auto et l'essence avion destinée à l'Aéronautique navale puisqu'elle approvisionne elle-même les produits noirs (mazout et gas-oil) nécessaires aux bâtiments de la Flotte.

2. — LES PRIX DE CESSION

La fixation des prix de cession prévisionnels pour 1974 est évidemment essentielle pour l'équilibre réel du budget annexe des Essences : certains éléments en sont connus, tout au moins en principe, comme les hausses de rémunération du personnel du Service, d'autres échappent totalement aux Armées, comme l'évolution du prix des carburants dans le courant de l'année à venir ou les modifications dans le montant des taxes dont ils peuvent être frappés.

Pour l'établissement du budget de 1974, les prix suivants ont été retenus (en francs par hectolitre) :

Essence auto	108,95 F.
Essence avion 100/130	107,75 F.
Carburéacteur T. R. O.	34,33 F.

Ils sont en légère hausse sur les prix pratiqués au cours des deux dernières années :

Prix de cession péréqués.

PRODUITS	1972		1973	
	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Premier semestre.	Deuxième semestre.
	(En francs par hectolitre.)			
Essence auto militaire.....	101,99	101,49	104,07	106,89
Essence avion 100/130.....	104,44	103,86	105,92	105,20
Carburéacteur T.R.O.	31,82	31,24	33,10	32,82

On notera qu'en 1973 les prix pratiqués ont été sensiblement du même ordre de grandeur que les prix prévisionnels appliqués à l'établissement du budget de 1973, qui ont été (en francs par hectolitre) :

Essence auto militaire	103,69 F.
Essence avion 100/130	106,29 F.
Carburéacteur T. R. O.	32,97 F.

La hausse des prix retenue pour 1974 par rapport à 1973 correspond :

— à l'augmentation inévitable des dépenses du Service ;

— à une augmentation probable des prix de reprise en raffinerie : dans la conjoncture pétrolière actuelle, ces prix sont liés en partie aux exigences des pays producteurs de pétrole brut, et rien ne permet de prévoir l'ampleur des hausses qui pourront se produire en 1974.

De toute manière, ces prix demeurent très nettement inférieurs aux prix en vigueur dans le secteur civil : on relevait en effet, au 1^{er} août 1973, les prix suivants :

Essence auto	119,76 F.	} Aérodrome d'Orly.
Essence avion 100/130..	127,48 F.	
Carburéacteur T. R. O...	39,18 F.	

Par ailleurs, le montant des taxes incorporées dans le prix de vente de l'essence auto a été modifié à compter du 1^{er} juin 1973 (ce qui a légitimé en partie la hausse des prix de cession au deuxième semestre 1973, ainsi qu'il a été indiqué plus haut) :

	ESSENCE AUTO		ESSENCE avion 100/130.	CARBU- réacteur TRO.
	Avant le 1 ^{er} juin 1973.	Après le 1 ^{er} juin 1973.		
	(En francs par hectolitre.)			
T. V. A.	14,61	15,06	15,36	4,10
Fonds de soutien.....	2,32	1,50	2,32	»
Taxe intérieure.....	59,83	63,13	55,20	4,57
Timbre, douane.....	1,20	1,26	1,10	0,09
Total	77,96	80,95	73,98	8,76

3. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

La nouvelle nomenclature budgétaire vient, ici aussi, simplifier la présentation intérieure des dépenses, mais un tableau de concordance permet de faire les comparaisons suivantes :

	1973	1974	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(Pourcentage.)	
Achats de carburants, ingrédients, matériels	531,5	548,1	+ 16,6	+ 3,1
Soldes et indemnités du personnel militaire	16,7	17,8	+ 1,1	+ 6,6
Traitements et indemnités du personnel civil	11	11,9	+ 0,9	+ 8,2
Salaires et indemnités du personnel ouvrier	32,9	36,9	+ 4	+ 12,1
Cotisations et prestations sociales versées par l'Etat	11,9	13,5	+ 1,6	+ 13,4
Taxe sur les salaires	2,3	2,6	+ 0,3	+ 13
Biens et services de consommation courante	22,4	23,7	+ 1,3	+ 5,8
Transports et déplacements	32,3	33,9	+ 1,6	+ 4,9
Frais divers de gestion	8,9	9,9	+ 1	+ 11,2
Versement au fonds d'amortissement	20	20	»	»
Total	690,1	718,4	+ 28,3	+ 4,1

A. — Pour le personnel, les variations sont dues aux mêmes causes que pour le budget général en ce qui concerne les rémunérations. Pour les effectifs, les diminutions imposées en 1973 n'ont pas été poursuivies en 1974, et on a admis un certain nombre d'augmentations pour des raisons précises :

a) Rémunérations :

Mesures acquises 1974 :

	(En milliers de francs.)
— Amélioration des carrières des personnels non officiers des catégories C et D et des agents sur contrat.	+ 453
— Ajustements de crédits afférents aux versements et prestations obligatoires	+ 454
— Extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques	+ 794
— Traduction en année pleine des augmentations de salaires de 1973	+ 603
— Revalorisation de primes et indemnités diverses...	+ 110
Total	+ 2.414

Mesures nouvelles 1974 :

(En milliers
de francs.)

— Mise en place de personnels au dépôt de Solenzara (créations de postes : 2 agents techniques, 13 ouvriers).	+ 514
— Incidence de la réduction de la durée hebdomadaire du travail pour les ouvriers (créations : + 11).....	+ 12
— Conséquences de la mise en œuvre des budgets de fonctionnement dans les Armées (créations : 2 commis)	+ 58
— Suppression de sous-lieutenants P. D. L. (en contrepartie de l'inscription de 16 postes d'aspirants P.D.L. à la section Terre)	— 321
— Création de postes d'aspirants et de sous-officiers féminins	+ 16
— Mise en place du grade d'agent d'administration principal	+ 8
— Augmentation du nombre de secrétaires administratifs en chef.....	+ 10
— Classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires ; fixation et révision du classement indiciaire de certains grades et emplois civils	+ 22
— Indemnité de responsabilité pécuniaire accordée aux militaires assurant la gestion de matériels.....	+ 24
— Indemnités diverses	+ 206
— Modification des prestations familiales	+ 399
— Augmentation du versement au service de l'action sociale des armées.....	+ 167
— Incidence du changement de parité du mark.....	+ 222
— Provisions pour augmentations :	
— des rémunérations publiques	+ 1.074
— des salaires ouvriers	+ 3.560
— des saisonniers	+ 230
Total	+ 6.201
Total général	+ 8.615

b) Effectifs :

	1973	1974	DIFFERENCE	REALISES au 1 ^{er} juillet 1973.
<i>Personnels militaires.</i>				
Ingénieurs militaires.....	55	55	»	42
Ingénieurs des travaux.....	»	»	»	112
Officiers du cadre technique..	113	113	»	2
Officiers d'administration....	34	34	»	29
Officiers techniciens.....	23	23	»	14
Officiers D. P. L.	16	»	— 16	»
Total	241	225	— 16	199
Aspirants d'active.....	»	4	+ 4	»
Agents techniques.....	154	156	+ 2	143
Sous-officiers	11	9	— 2	9
Personnels féminins.....	5	9	+ 4	4
Total	170	178	+ 8	156
Total personnels mili- taires	411	403	— 8	355
<i>Personnels civils.</i>				
Personnels non ouvriers :				
Titulaires	400	400	»	328
Contractuels et auxiliaires..	60	60	»	123
Personnels ouvriers.....	1.253	1.277	+ 24	1.218
Total personnels civils.	1.713	1.737	+ 24	1.669

Ces différences se justifient ainsi :

— En ce qui concerne le personnel militaire, la parution en 1973 des textes statutaires concernant les ingénieurs des essences (décret n° 73-388 du 27 mars 1973) a permis de résoudre les problèmes posés par la mise en extinction du corps des ingénieurs des travaux : il est désormais possible d'ouvrir le recrutement des officiers du cadre technique, alors que le corps des ingénieurs des travaux n'était plus alimenté depuis 1968.

Cette reprise du recrutement et les mesures transitoires prévues ouvriront à nouveau aux agents techniques des essences la possibilité de devenir officiers : un agent technique et un sous-officier ont déjà été nommés sous-lieutenants le 1^{er} juillet 1973.

On notera cependant l'anomalie qui consiste, pour assurer une réalisation progressive des effectifs des officiers du cadre technique, à bloquer quatre-vingt-dix-neuf postes d'officiers du cadre technique pour pouvoir rémunérer quatre-vingt-dix-neuf ingénieurs des travaux dont l'emploi ne figure plus au budget.

Quant à la suppression des seize officiers P. D. L., elle résulte de l'application du Code du Service national : les emplois et les crédits des aspirants P. D. L. du Service des Essences doivent figurer au budget général, Section Forces terrestres.

Inversement, quatre aspirants d'active, élèves officiers en formation dans les écoles, doivent être pris en compte par le budget annexe : la création de ces quatre postes a été gagée par la suppression de quatre agents techniques.

— En ce qui concerne le personnel civil, la mesure la plus importante intéresse la base de l'Armée de l'Air à Solenzara : la création d'un dépôt d'essence sur cette base permettra au Service des Essences de prendre en charge intégralement les opérations d'avitaillement, de réception et de stockage de carburants, confiées jusqu'à présent à la Société Mobil-oil France. D'où des économies sensibles sur le coût de ces opérations : les besoins en personnel qui en résultent sont de deux agents techniques et treize ouvriers.

La mise en œuvre des budgets de fonctionnement entraîne la facturation aux organismes clients de chaque délivrance : ceci entraîne un surcroît de charge, d'où la création de deux postes de commis administratifs.

Enfin, l'incidence de la réduction de la durée hebdomadaire du travail amène la création de onze postes d'ouvriers.

Les autres mesures concernant le personnel civil consistent en modifications de peu d'importance, généralement compensées par d'autres mesures, comme par exemple la suppression de postes d'ouvrières sténodactylos et leur remplacement par deux postes de personnel militaire féminin, etc.

B. — Pour les dépenses de matériel, aucune particularité ne paraît à signaler :

— pour les achats de carburants, la hausse des crédits prévue (3,1 %) provient de l'augmentation des prévisions de consommations faites par les services ;

— les dépenses d'exploitation, en hausse de 3,124 millions de francs, soit 6 %, n'attirent aucune observation particulière.

III. — Recettes et dépenses en capital.

Comme il a été dit plus haut, les dépenses d'investissement du Service des Essences sont équilibrées par des prélèvements sur les fonds de réserve et d'amortissement et par une subvention du budget général pour les installations non industrielles :

	1973	1974	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Chap. 79-80. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches.....	0,7	0,55	— 0,15
Chap. 79-90. — Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	17,5	21	+ 3,5
Chap. 79-91. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement	4	5	+ 1
Chap. 79-92. — Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriels	11	12,5	+ 1,5
Total	32,2	39,05	+ 5,85

Les dépenses prévues en 1974 sont regroupées en trois chapitres, chacun doté d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1973	1974	Différence.	1973	1974	Différence.
(En millions de francs.)						
Chap. 695-01. — Etudes et recherches	0,8	0,75	— 0,05	0,7	0,55	— 0,15
Chap. 695-02. — Infrastructure et équipement des installations industrielles	24	22,5	— 1,5	21,5	26	+ 4,5
Chap. 695-03. — Infrastructure et équipement des installations non industrielles	12,8	13,5	+ 0,7	11	12,5	+ 1,5
Total	37,6	36,75	— 0,85	33,2	39,05	+ 5,85

L'augmentation des crédits de paiement en 1974 permettra sans doute une accélération de l'exécution des programmes en cours, partiellement retardés en 1973 par des difficultés techniques. De ce fait, un certain volume de crédits de report viendront s'y ajouter en fin d'année 1973.

Pour les études et recherches, la mise au point de matériels nouveaux : nourrices en matière plastique et véhicules prototypes, a rencontré des difficultés inattendues, ainsi que l'exécution d'un marché d'expérimentation de produits passé avec l'institut du pétrole.

Pour les dépenses de caractère industriel, l'augmentation des crédits de paiement doit permettre au cours des années suivantes de réduire l'écart entre les crédits de paiement et les autorisations de programme demandés.

Les travaux nouveaux prévus intéressent entre autres :

— l'aménagement de réseaux d'égouts et de drainage pour limiter la pollution ;

— l'installation d'indicateurs de jaugeage en continu pour des motifs de sécurité ;

— différents travaux d'entretien et de constructions neuves dans les dépôts répartis sur le territoire et Outre-Mer.

Le programme d'acquisition de véhicules spéciaux a été ralenti par suite de difficultés internes aux fournisseurs.

La construction des dépôts d'Arles et d'Arras s'est heurtée à des difficultés déjà signalées l'année dernière, mais qui semblent maintenant surmontées. Le dépôt d'Arras, pour lequel le permis de construire a été refusé, sera remplacé par un dépôt nouveau à Cambrai.

Quant aux dépenses de caractère extra-industriel, dont les crédits proviennent de deux chapitres du budget, elles concernent :

— le chapitre 54-81 de la Section commune : l'achat de matériels de réserve opérationnelle et la construction d'un casernement pour le détachement militaire de la deuxième division d'oléoducs de l'O. T. A. N. au Havre. Cette dernière opération a été compliquée par des difficultés dans la procédure d'expropriation, puis par des servitudes d'urbanisme qui ont provoqué la refonte du projet ;

— le chapitre 53-91, article 40, de la Section Forces terrestres : achat de matériels de transport et d'exploitation suivant un programme d'équipement des forces.

*
* *

En résumé, le budget annexe des Essences de 1974 ne prévoit aucune innovation d'importance au cours de l'année. Le fonctionnement du Service sera certainement facilité par la disparition des diminutions d'effectifs imposées et par la parution des textes fixant le statut des ingénieurs des Essences.

Dans ce domaine, cependant, un certain nombre de textes manquent encore : officiers d'administration, officiers techniciens, officiers de réserve du cadre technique. Souhaitons qu'ils puissent voir le jour dans le courant de 1974.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1974.